

Nancy le

11 Juin 2026

Monsieur le Président de la MRAe
DREAL Grand Est
Service évaluation environnementale
14 rue du Bataillon de Marche n°24
67070 STRASBOURG Cedex
BP 81005/F

Objet : Demande d'avis examen au cas par cas – Modification n°2 du PLUi-HD de la Métropole du Grand Nancy

Monsieur le Président,

La Métropole du Grand Nancy a engagé une procédure de modification de son PLUi-HD concernant :

- La réduction d'une protection de cœur d'îlot sur le territoire de la commune de Laneuveville, en application du jugement de la cour administrative d'appel de Nancy en date du 11 juin 2026. Cette décision enjoint la Métropole du Grand Nancy à classer la partie centrale des parcelles AT29 et 30 en zone urbaine sans protection particulière du droit à construire et dans un délai de 6 mois sous peine d'astreinte.

Conformément aux dispositions de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme et suite à la décision de la Métropole du Grand Nancy de ne pas réaliser d'évaluation environnementale, la présente procédure de modification fait l'objet d'un examen au cas par cas « ad hoc » réalisé par la personne publique responsable dans les conditions définies aux articles R.104-34 à R.104-37 du code de l'urbanisme.

C'est pourquoi, je vous adresse ci-joint un dossier de synthèse décrivant :

- Le formulaire d'examen au cas par cas réalisé par la personne publique, la Métropole du Grand Nancy ;
- Une description des évolutions apportées au PLUi-HD (annexe 1 du formulaire) ;
- La localisation des secteurs de projet (annexe 2 du formulaire) ;
- L'auto-évaluation réalisée par la personne publique (annexe 3 du formulaire).

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me faire connaître votre avis sur la décision de la personne publique responsable de ne pas réaliser d'évaluation environnementale pour la procédure citée en objet.

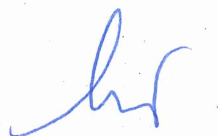
Toute correspondance est à adresser à : **MÉTROPOLE DU GRAND NANCY**

22-24 VIADUC KENNEDY - C.O N°80036 - 54 035 NANCY CEDEX | Tél. 03.83.91.83.91 | Fax. 03.83.91.83.96 | www.grandnancy.eu

La Direction de l'Urbanisme et de l'Ecologie Urbaine du Grand Nancy reste bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Laurence Wieser



Vice-Présidente
Grands projets, Plan métropolitain
des mobilités, relations territoriales,
prospective et planification

PJ :

- Le formulaire d'examen au cas par cas
- Le projet de notice explicative (Annexe 1)
- La localisation des secteurs de projet (Annexe 2)
- L'auto-évaluation réalisée par la personne publique (Annexe 3)